

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° I-2 21SGADL0020

SEANCE DU
18 MARS 2021

<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 71
<u>Nombre de conseillers présents :</u> 62
<u>Date de convocation :</u> 12 mars 2021
<u>Date d'affichage :</u> 19 mars 2021

<u>OBJET :</u> Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

<u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u> 71
<u>Nombre de Conseillers ayant voté pour :</u> 71
<u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u> 0
<u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus :</u> 0
<u>Nombre de Conseillers :</u> <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 9 • n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 18 mars à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Halle des sports - 5 Avenue Jean Monnet - 71200 Le Creusot, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain BALLOT - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - Mme Amélie GHULAM NABI - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Valérie LE DAIN - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Frédéric MARASCIA - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Noël VALETTE -

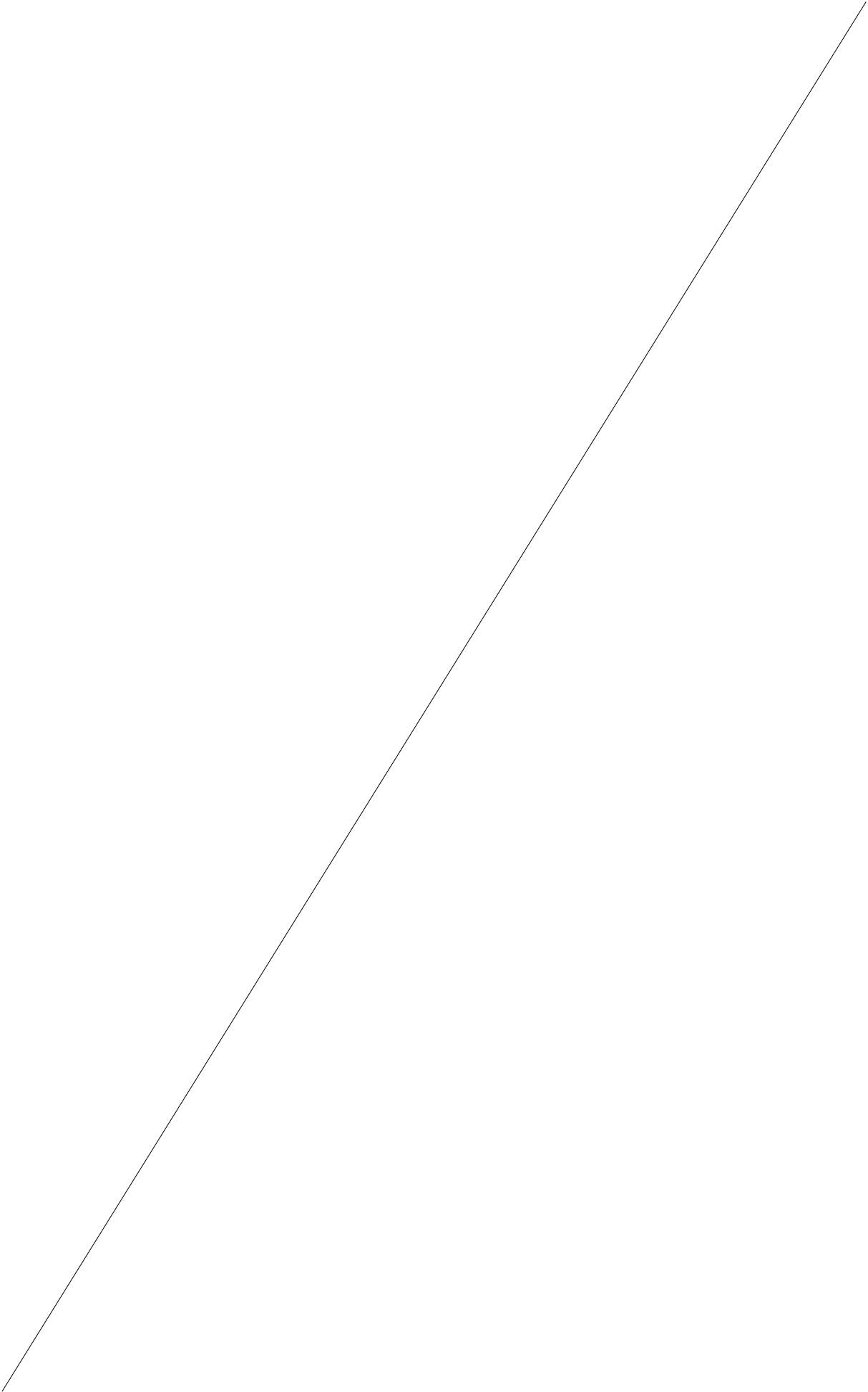
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
Mme MATHOS (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Marie-Thérèse FRIZOT)
M. DURAND (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. GANE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. MAILLIOT (pouvoir à M. Alain BALLOT)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Christian GRAND



OBJET	DATE RÉCÉPISSÉ SOUS- PRÉFECTURE	MONTANT
Attribution par la CUCM à la société MFA d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'un véhicule	07/01/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société SARL BOULANGERIE DEVELAY d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition de matériel professionnel	07/01/21	Région : 1 925,00 € CUCM : 1 925,00 € Total : 3 850,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société SOLEA d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'un véhicule	07/01/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société ACMR PLOMBERIE d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'un véhicule	07/01/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société GALZIN HABITAT d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition de matériel multimédia professionnel	07/01/21	Région : 599,57 € CUCM : 599,57 € Total : 1 199,15 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société SARL 2M d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'un véhicule	07/01/21	Région : 2 850,00 € CUCM : 2 850,00 € Total : 5 700,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société AU MONTCHANINOIS d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à ses remboursements d'emprunt liés à des investissements pour la partie capital	07/01/21	Région : 895,50 € CUCM : 895,50 € Total : 1 791,00 € soit 50% du coût HT de la dépense

OBJET	DATE RÉCÉPISSÉ SOUS- PRÉFECTURE	MONTANT
Attribution par la CUCM à l'entreprise LE FOURNIL DE SOPHIE d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	07/01/21	10 000,00 € (50% du coût des dépenses éligibles)
Attribution par la CUCM à l'entreprise KEEP COOL d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	07/01/21	747,50 € (50% du coût des dépenses éligibles)
Attribution par la CUCM à l'entreprise AU MONDE DU VIN d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	07/01/21	3 881,00 € (50% du coût des dépenses éligibles)
Attribution par la CUCM à l'entreprise LE STRATAGEME d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	07/01/21	10 000,00 € (50% du coût des dépenses éligibles)
Attribution par la CUCM à l'entreprise EURL NIEDDU d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'assurance dommage ouvrage	07/01/21	3 506,86 € (50% du coût des dépenses éligibles)

OBJET	DATE RÉCÉPISSÉ SOUS- PRÉFECTURE	MONTANT
<p>Attribution par la CUCM d'aides financières au titre de l'aide aux loyers prévue par la modification temporaire n°2 du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises permettant de faire face à la crise sanitaire</p>	<p>07/01/21</p>	<p>LE BISTROT : 500,00 C ANNE LAURE BOUTIQUE - TRICO MODE : 237,77 C Mme VAISON - ECOLE DE CONDUITE VAISON : 420,00 C DOUDOU Mehdi - CENTRALAUTO : 500,00 C CLAIRE COIFFURE : 478,00 C FORM VITALE - JATOCHA BERNARD : 500,00 C GALERIE MIRA : 400,00 C JONATHAN BOUILLIER - STYL AUTO 71 : 300,00 C Mme PELLETIER Christine - SALON DE COIFFURE : 455,22 C AU RENDEZ VOUS VARENNOIS : 100,00 C LE VIEUX JAMBON : 500,00 C BEAUTE MODERNE : 450,00 C ABDELLILAH Mohamed Amine - LE CAFE DU BDV : 461,76 C GRIMAR : 300,00 C OTMANI Tayeb - ALL SERVICES : 500,00 C CED'FORM : 500,00 C LA COMPAGNIE DES PIZZAS : 500,00 C PERROT Olivier - TATTOO GRAFFIC : 220,77 C J.O.F.E.D : 500,00 C SIGNA'COM : 500,00 C EDEN WOOD : 500,00 C LABROSSE AZUR : 500,00 C GAMBUS M. - LES PETITS LUTINS : 500,00 C NORI SHOES : 500,00 C SCOPELLITI - L'NAILS INSTITUT : 500,00 C MICHAEL L. - AU PETIT PRINCE : 360,00 C CLAUDE AUTOMOBILES : 450,00 C DIGOY STEVEN : 405,00 C COGNARD KARINE - PILATES BULLE D'AIR : 350,00 C M J AUTO : 500,00 C NAIL COSMETIC BY France cosmetic : 500,00 C RIVIERA FLEURS : 500,00 C COGNARD DIDIER - SALON DE COIFFURE : 138,00 C L'EDEN : 500 C SAHRAOUI - VINS SUR VINS : 321,41 C BERTHIER FRANCOISE - LA CREPERIE LE BILIG : 281,00 C COC1 - GRAINE DE FOLIE : 500,00 C DELORME A. - LE KIOSQUE : 400,00 C LE MARMITON : 500,00 C BOTTIER DANIEL - LE PETIT CARBILLET : 441,00 C MON COIN DECO : 500,00 C AUBERGE DU MANOIR : 500,00 C CHRISTIAN DRILLIER ONGLES : 260,83 C WLACHE CATHERINE - LA LICORNE : 500,00 C AMAZONAS : 500,00 C MATEO'S CAFE : 500,00 C ZAGROS : 500,00 C KAZMINE MIREILLE ATELIER DE LA NEUVIEME : 450,00 C HEXAGONE PISCINE SERVICES : 500,00 C DUBAN CATHERINE CROQ LA MODE : 421,69 C FREDY COIFF : 500,00 C IGLESIAS V. LES FEES VALOU : 460,00 C A FLEUR DE POT : 483,97 C CHRIS BAG : 500,00 C LE MARYLAND : 500,00 C LESCUYER DELPHINE RESTO DLA POSTE : 500,00 C TERRITOIRE MONTCEAU : 500,00 C ALCP : 500,00 C LA GIRAFE AU TEMPS DES COULEURS : 500,00 C RAY MARINE ECOLE DE DANSE : 500,00 C JFR FAYARD : 500,00 C ARTEL.COM : 282,88 C ASSEZ ANDREE LA PETITE AUBERGE : 500,00 C CREPE TENDANCE : 500,00 C VANNIER CHRISTELLE COIFFURE : 500,00 C BOURGEOIS COLETTE COIFF HOM : 471,96 C JACQUOT MARIE CHRISTINE COIFFURE : 216,08 C PLANTIN JACQUES COIFFURE : 314,00 C TANSEEM UL HUSAN WARATCH LA KASHMIR : 500,00 C</p>

OBJET	DATE RÉCÉPISSÉ SOUS- PRÉFECTURE	MONTANT
<p>Attribution par la CUCM d'aides financières au titre de l'aide aux loyers prévue par la modification temporaire n°2 du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises permettant de faire face à la crise sanitaire</p>	<p>07/01/21</p>	<p>BAR LE BOURGOGNE CRETIN CHRISTIAN : 500,00 € MACKO BAR : 500,00 € ODIL ASSOCIATION : 400,00 € LA BELLE EPOQUE SARL MIELLYDY : 500,00 € SLONSKI CEDRIC : 500,00 € BOWLING VIEUX SAULE : 500,00 € DIDIER CHRISTELLE ATELIER LA RETOUCHEUSE : 300,00 € CRETARD FLORENCE LITTLE BOHO : 480,00 € L'ESPACE COIFFURE SANS LIMITE : 500,00 € LA CHAMADE : 396,00 € CIFTICI DILBER – CAPPADOCE : 500,00 € GITES DU MOULIN : 500,00 € STOCK AMERCIAN SARL MAPRO MME ROSE DE MAGO : 500,00 € AL RAYAN : 305,69 € AE DU PILON : 426,63 € FEMME DE CARACTERE : 450,00 € TACOS.71 : 292,96 € M.D.J.I.M.A.D CARS - CAR MAN AUTO : 500,00 € MARCELLUS CAFE : 500,00 € PLUMANDON – ADEQUAT : 500,00 € VERNISSE FLEUR : 500,00 € Noémie CORDEDDA - ART TEMPS DANSE : 500,00 € BEKKA SAMIR - AUTOPRO CLEANER : 500,00 € KEEPCOOL – SDCMVA : 500,00 € AMESCAJI : 500,00 € AUREOLE FLEURS – CHLOROPHYL : 500,00 € GARTOP : 500,00 € RESTAURANT L'ALBATROS : 500,00 € COIFFURE 47 MR LAPRAY JACQUES : 492,00 € BERAUD RAVIER EMMANUELLE - INSTITUT EMMANUELLE : 353,75 € FOURNIL DE SOPHIE : 500,00 € PANILLARD AURELIEN - LA CORBEILLE A RETOUCHE : 500,00 € BAUDENON CECILE - MALIE COIFFURE : 350,00 € ANDRES CATHERINE - POTERIE SAINT LAURENTERRE : 500,00 € IDEAL COIFFURE : 450,00 € LAPRAY.L - CLUB VERT : 500,00 € BAZAR PANDORA : 500,00 € RELAIS DES CHASSEURS : 416,00 € CROIX ROUGE FRANCAISE : 439,62 € SARALEX - BRASSERIE DE LA GARE : 500,00 € C MIXTE CATHY ROSSI : 500,00 € MEUNIER FANNY : 207,16 € GONZALES MARTINE BAR DE LA 1ERE ECLUSE : 300,71 € LA SMERALDA : 500,00 € ANTUNES STEPHANIE STEPH COIFFURE : 485,00 € ROSELLO : 500,00 € IMMOPROST : 500,00 € COLOMBAIN VALERIE TENDANCE COIFFURE : 478,02 € WELTER FRANCOIS CAFE DES SPORTS : 500,00 € SINANOVIC IVICA CAFE TIME : 200,00 € AUBERGE D ESSERTENNE PEREZ COLL ANTONIO : 500,00 € LE CHANT DU COQ : 385,00 € ASSEZ ANDREE LA PETITTE AUBERGE : 500,00 € PJPB AUBERGE DE GOURDON : 500,00 € LAPRAY.L - CLUB VERT : 500,00 € TACOS.71 : 292,86 € NOEMIE CORDEDDA - ART TEMPS DANSE : 500,00 € BOWLING VIEUX SAULE : 500,00 € GITES DU MOULIN : 500,00 € DUQUESNE LAURA O BELLES DE BOURGOGNE : 456,24 €</p>

OBJET	DATE RÉCÉPISSÉ SOUS- PRÉFECTURE	MONTANT
Signature entre la CUCM et Hachette Livre d'une convention portant sur la cession de droits de reproduction d'un tableau appartenant aux collections de l'Ecomusée pour sa reproduction dans un ouvrage scolaire	07/01/21	Redevance : 50,00 €
Signature entre la CUCM et la SELARL JEAN-PIERRE & WALGENWITZ AVOCATS ASSOCIES d'une convention d'honoraires dans le cadre d'une mission d'assistance précontentieuse et le cas échéant de représentation en justice de la CUCM	07/01/21	Honoraires à intervenir
Prise en charge par la compagnie d'assurance PNAS du règlement du préjudice consécutif au sinistre du 5 décembre 2019 (ilot de sécurité endommagé)	18/01/21	Titre de recette : 3 537,60 €
Dotation à la commune de SAINT-SERNIN-DU-BOIS au titre du fonds de concours « accessibilité bâtiments communaux/entretien des chemins ruraux » pour l'entretien et la rénovation des chemins ruraux	18/01/21	488,22 €
Dotation à la commune de GENELARD au titre du fonds de concours « accessibilité bâtiments communaux/entretien des chemins ruraux » pour l'entretien et la rénovation des chemins ruraux	18/01/21	5 699,00 €
Dotation à la commune de MARIGNY au titre du fonds de concours « accessibilité bâtiments communaux/entretien des chemins ruraux » pour l'entretien et la rénovation des chemins	18/01/21	1 974,00 €
Dotation à la commune de MARMAGNE au titre du fonds de concours « accessibilité bâtiments communaux/entretien des chemins ruraux » pour l'entretien et la rénovation des chemins ruraux	18/01/21	5 986,00 €
Dotation à la commune de SAINT-BERAIN-SOUS-SANVIGNES au titre du fonds de concours « accessibilité bâtiments communaux/entretien des chemins ruraux » pour l'entretien et la rénovation des chemins ruraux	18/01/21	11 068,00 €
Dotation à la commune de SAINT LAURENT D'ANDENAY au titre du fonds de concours « accessibilité bâtiments communaux/entretien des chemins ruraux » pour l'entretien et la rénovation des chemins ruraux	18/01/21	1 957,00 €
Dotation à la commune de SAINT-MICAUD au titre du fonds de concours « accessibilité bâtiments communaux/entretien des chemins ruraux » pour l'entretien et la rénovation des chemins ruraux	18/01/21	3 476,50 €
Dotation à la commune de SAINT-MICAUD au titre du fonds de concours « accessibilité bâtiments communaux/entretien des chemins ruraux » pour la remise en état de chemins	18/01/21	4 854,50 €
Dotation à la commune de POUILLOUX au titre du fonds de concours « accessibilité bâtiments communaux/entretien des chemins ruraux » pour l'entretien et la remise en état de chemins	18/01/21	10 254,80 €

OBJET	DATE RÉCÉPISSÉ SOUS- PRÉFECTURE	MONTANT
Signature entre la CUCM et la Pennsylvania State University Press d'une convention portant sur la cession de droits de reproduction d'une photographie appartenant aux collections de l'Ecomusée pour sa reproduction dans un livre	18/01/21	Redevance : 20,00 €
Signature de 2 modifications aux marchés de travaux de restauration intérieure de la Villa Perrusson à ECUISSES avec les sociétés : <ul style="list-style-type: none"> • Lot 4 : carrelage – entreprise GRANGER • Lot 8 : élévateur – entreprise ARATAL 	18/01/21	Lot 4 : 1 500,00 € HT Lot 8 : 1 044,28 € HT
Attribution et signature entre la CUCM et l'entreprise ARCAMS d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la restauration céramique dans le cadre des travaux de restauration intérieure de la Villa Perrusson à ECUISSES	18/01/21	20 491,50 € TTC
Attribution et signature entre la CUCM et l'entreprise ARCAMS d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de travaux de restauration de peintures décoratives de la Villa Perrusson à ECUISSES	18/01/21	33 900,00 € TTC
Attribution par la CUCM à la société BOWLING DU VIEUX SAULE d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition de matériels professionnels	28/01/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société CASSE AUTO RAVIER d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'une structure métallique pour terrasse de commerce	28/01/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la commune de SAINT-FIRMIN d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'un véhicule	28/01/21	Région : 875,00 € CUCM : 875,00 € Total : 1 750,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société SASU N'ELEC d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'un véhicule	28/01/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société ALIBATEX d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'une dépanneuse	28/01/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense

OBJET	DATE RÉCÉPISSÉ SOUS- PRÉFECTURE	MONTANT
Attribution par la CUCM à la société EURL CED FORM d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition de matériels professionnels	28/01/21	Région : 3 573,49 € CUCM : 3 573,49 € Total : 7 146,98 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société BLODEVI d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'une vidéo surveillance	28/01/21	Région : 506,50 € CUCM : 506,50 € Total : 1 013,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société BATI EXPRESSE d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'un véhicule	28/01/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société TRANSPORTS DUPUY d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition de matériels professionnels	28/01/21	Région : 418,25 € CUCM : 418,25 € Total : 836,50 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société EURL DOUDOU MEHDI d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'un porte-véhicule	28/01/21	Région : 4 997,50 € CUCM : 4 997,50 € Total : 9 995,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société SARL GAUBERT BRETIN d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'un véhicule	28/01/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société LHENRI PASCAL d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'un véhicule	28/01/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense

OBJET	DATE RÉCÉPISSÉ SOUS- PRÉFECTURE	MONTANT
Attribution par la CUCM à la société MICHEL HERVE d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à ses remboursements d'emprunt liés à des investissements pour la partie capital	28/01/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société LAROCHE ALAIN d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à ses remboursements d'emprunt liés à des investissements pour la partie capital	28/01/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société BENOIT TAXY d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à ses remboursements d'emprunt liés à des investissements pour la partie capital	28/01/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société ANAS GRIOUER d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'un véhicule	28/01/21	Région : 3 827,53 € CUCM : 3 827,53 € Total : 7 655,06 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société CREPERIE LE BILIG d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'une enseigne lumineuse	28/01/21	Région : 671,40 € CUCM : 671,40 € Total : 1 342,80 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société SAS ISOLATION DURABLE d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'un véhicule	28/01/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société JACOB TP d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'une min-pelle	28/01/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense

OBJET	DATE RÉCÉPISSÉ SOUS- PRÉFECTURE	MONTANT
Attribution par la CUCM à la société AMEO RENOVATION d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'un véhicule	28/01/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société TAXI BACHIR d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'un véhicule	28/01/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à l'association LES CHEMINS DE FER DU CREUSOT d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition de traverses métalliques	28/01/21	Région 4 800,00 € CUCM : 4 800,00 € Total : 9 600,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société LES ESPACES LUMINEUX d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition de matériels professionnels	28/01/21	Région 4 450,00 € CUCM : 4 450,00 € Total : 8 900,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à l'association COMITE DE JUMELAGE BLANZY HETTENLEIDELHEIM d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet de soutien aux commerçants	28/01/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société EURL AUTO REPRISE d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'un porte-véhicule	28/01/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société SARL CHRIS BAG d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à ses remboursements d'emprunt liés à des investissements pour la partie capital	28/01/21	Région : 1 852,30 € CUCM : 1 852,30 € Total : 3 704,60 € soit 50% du coût HT de la dépense

OBJET	DATE RÉCÉPISSÉ SOUS- PRÉFECTURE	MONTANT
Attribution par la CUCM à l'association MONTCEAU COMMERCES d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'animations commerciales	28/01/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société SARL DUGAST CHEVROT d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition de matériels professionnels, surgélateur et pasto turbine	28/01/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Dotation à la commune de CIRY-LE-NOBLE au titre du fonds de concours « accessibilité bâtiments communaux/entretien des chemins ruraux » pour l'entretien et la rénovation des chemins ruraux	28/01/21	2 441,80 €
Attribution et signature de deux marchés passés en procédure adaptée pour les travaux de sécurisation des abords dans les périmètres de protection du captage du lac de la Somme à BLANZY avec les sociétés : <ul style="list-style-type: none"> • Lot n1 : clôtures/bouées/poteaux – société FRANCE CLOTURE ENVIRONNEMENT • Lot n°2 : signalisation – société SIGNAUX GIROD EST 	28/01/21	Lot 1 : 52 018,20 € TTC Lot 2 : 59 814,01 € TTC
Déclassement du domaine public de la communauté urbaine d'une parcelle de terrain en nature de dépendance de voirie, rue Jean-Baptiste Philippon à SAINT-VALLIER, dans le cadre du découpage de la ZAC des Goujons	28/01/21	–
Signature entre la CUCM et l'association "Jet Découverte" d'une convention de prêt à usage pour la mise à disposition du Lac Barrat Lucy à MONTCEAU-LES-MINES afin d'y pratiquer des activités nautiques dans le cadre d'un club agréé	28/01/21	Jusqu'au 31/12/2023 A titre gratuit
Constitutions de servitudes de passage de canalisations dans des propriétés privées, cour de la Motte à ECUISSES, dans le cadre de l'extension du réseau public d'assainissement	28/01/21	Indemnité globale et forfaitaire : 1 071,25 €
Attribution par la CUCM à la société SARL SIGNA COM d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'une machine de découpe	28/01/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société JCCV d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à ses remboursements d'emprunt liés à des investissements pour la partie capital	28/01/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense

OBJET	DATE RÉCÉPISSÉ SOUS- PRÉFECTURE	MONTANT
Attribution par la CUCM à la commune de GENELARD d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'action commerciale – chèques cadeaux	28/01/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société SARL RENOPROST d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire	28/01/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société ID NATURE d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire	28/01/21	Région : 4 376,46 € CUCM : 4 376,46 € Total : 8 752,92 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à l'entreprise BM BATISTA MARQUES d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	28/01/21	10 000,00 € (50% du coût des dépenses éligibles)
Attribution par la CUCM à l'entreprise AMEO RENOVATION d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	28/01/21	10 000,00 € (50% du coût des dépenses éligibles)
Attribution par la CUCM à l'entreprise SCI TVS d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	28/01/21	10 000,00 € (50% du coût des dépenses éligibles)
Attribution par la CUCM à l'entreprise SCI JB2T d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	28/01/21	10 000,00 € (50% du coût des dépenses éligibles)
Attribution par la CUCM à l'entreprise EXXEL CARROSSERIE d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	28/01/21	8 920,00 € (50% du coût des dépenses éligibles)
Attribution par la CUCM à l'entreprise SCI LOUANGVANNASY d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	28/01/21	9 084,79 € (50% du coût des dépenses éligibles)

OBJET	DATE RÉCÉPISSÉ SOUS- PRÉFECTURE	MONTANT
Attribution par la CUCM à l'entreprise CHICKEN TACOS d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	28/01/21	3 115,00 € (50% du coût des dépenses éligibles)
Attribution par la CUCM à l'entreprise SCI IMMOBILIER d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	28/01/21	9 285,50 € (50% du coût des dépenses éligibles)
Attribution par la CUCM à l'entreprise BIODEVI d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	28/01/21	2 428,82 € (50% du coût des dépenses éligibles)
Attribution par la CUCM à l'entreprise EURL CARROSSERIE LABRUYERE d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	28/01/21	5 605,50 € (50% du coût des dépenses éligibles)
Attribution par la CUCM à l'entreprise MILL'N HAIR d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	28/01/21	5 946,00 € (50% du coût des dépenses éligibles)
Attribution par la CUCM à l'entreprise CHARCUTERIE LIEVRE d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	28/01/21	2 131,00 € (50% du coût des dépenses éligibles)
Attribution par la CUCM à l'entreprise SIGNA COM d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	28/01/21	9 977,20 € (50% du coût des dépenses éligibles)
Recours à Maître Bertrand MOURIES, huissier de justice pour l'établissement d'un procès-verbal de constat de non fonctionnement du système de climatisation du bâtiment multimodal Espace Simone VEIL au CREUSOT	29/01/21	Honoraires à intervenir
Règlement d'une note d'honoraires et de déplacements au Cabinet Enckell avocats dans le cadre de la défense des intérêts de la CUCM dans le litige qui l'oppose à Charbonnage de France	29/01/21	Honoraires à intervenir
Signature d'une modification n° 1 au marché 20032DSP passé pour la réalisation d'une étude de préfiguration de paiements pour services environnementaux sur les aires d'alimentation de captage en plan d'eau de l'Ouest Saône-et-Loire	03/02/21	2 025,00 € TTC
Signature entre la CUCM et l'Office de Tourisme Communautaire Creusot Montceau d'une convention de dépôt-vente d'ouvrages de l'Ecomusée en ventes sur les deux antennes de l'OTC	03/02/21	Commission de l'OTC : 20 %

OBJET	DATE RÉCÉPISSÉ SOUS- PRÉFECTURE	MONTANT
Recours à Maître SIMARD-PATRICOT, huissier de justice, pour l'établissement d'un procès-verbal de constat d'occupation illégale du parking du gymnase Jean Zay à BLANZY	03/02/21	265,45 €
Recours à Maître SIMARD-PATRICOT, huissier de justice, pour l'établissement d'un procès-verbal de constat d'occupation illégale de la parcelle cadastrée section D n°41 sur la commune de MONTCHANIN	03/02/21	505,45 €
Recours à Maître FARNERT, huissier de justice, pour l'établissement d'un procès-verbal constat de l'état de la chaussée rue Rol Tanguy à SAINT-VALLIER	03/02/21	249,20 €
Dotation à la commune de BLANZY au titre du fonds de concours « accessibilité bâtiments communaux/entretien des chemins ruraux » pour les travaux de mise en accessibilité de l'ancien restaurant scolaire René Picard	05/02/21	9 347,89 €
Signature entre la CUCM et ENEDIS d'une convention de servitudes pour la pose d'une canalisation électrique souterraine dans les parcelles cadastrées section CO n°256 CI n°308 à MONTCEAU-LES-MINES	05/02/21	Indemnité forfaitaire : 20,00 €
Acquisition de parkings réalisés par l'OPAC pour ses locataires situés rue de la Croix et rue de Bellevue à SAINT-SERNIN-DU-BOIS	05/02/21	1,00 €
Signature entre la CUCM et la société CMR d'une convention d'occupation du domaine public non constitutive de droits réels pour la mise à disposition d'un terrain de 500 m ² sur le site de l'usine de traitement des déchets afin de pouvoir y accueillir des apports de déchets	05/02/21	Redevance annuelle : 5€ HT/Tonne entrante
Attribution et signature entre la CUCM et la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la mise en œuvre de diagnostics des dispositifs d'alimentation en eau des exploitations agricoles dans le cadre des dispositifs d'aides financières favorisant l'accès à l'eau	05/02/21	13 056,00 € TTC
Attribution par la CUCM à la société L'ATELIER D'ANA d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à ses remboursements d'emprunt liés à des investissements pour la partie capital	05/02/21	Région : 1 943,41 € CUCM : 1 943,41 € Total : 3 886,82 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société L'ENDROIT d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à ses remboursements d'emprunt liés à des investissements pour la partie capital	05/02/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense

OBJET	DATE RÉCÉPISSÉ SOUS- PRÉFECTURE	MONTANT
Attribution par la CUCM à la société SARL ACTIV'TAXI d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à ses remboursements d'emprunt liés à des investissements pour la partie capital	05/02/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société SARL LA CONCA D'ORO d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à ses remboursements d'emprunt liés à des investissements pour la partie capital	05/02/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société SARL SMB d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à ses remboursements d'emprunt liés à des investissements pour la partie capital	05/02/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société SARL LA CASA DELL'A CONCA D'ORO d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à ses remboursements d'emprunt liés à des investissements pour la partie capital	05/02/21	Région : 5 000,00 € CUCM : 5 000,00 € Total : 10 000,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à l'entreprise SARL RIVIERA FLEURS d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	05/02/21	7 640,00 € (50% du coût des dépenses éligibles)
Attribution par la CUCM à l'entreprise AU PLAISIR DE L'EAU d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	05/02/21	10 000,00 € (50% du coût des dépenses éligibles)
Attribution par la CUCM à l'entreprise MALIE COIFFURE d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	05/02/21	1 477,00 € (50% du coût des dépenses éligibles)
Attribution par la CUCM à l'entreprise EURL MAY PAIN CHAUD d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	05/02/21	10 000,00 € (50% du coût des dépenses éligibles)

OBJET	DATE RÉCÉPISSÉ SOUS- PRÉFECTURE	MONTANT
Attribution par la CUCM à l'entreprise SCI BC d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	05/02/21	4 772,20 € (50% du coût des dépenses éligibles)
Attribution par la CUCM à l'entreprise DANIEL CHEVALIER COIFFURE d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	05/02/21	660,10 € (50% du coût des dépenses éligibles)
Attribution par la CUCM à l'entreprise L'ENTRACTE d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	05/02/21	10 000,00 € (50% du coût des dépenses éligibles)
Attribution par la CUCM à l'entreprise SARL VERNISSE FLEURS d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	05/02/21	1 090,00 € (50% du coût des dépenses éligibles)
Attribution par la CUCM à l'entreprise SCI WILSON BL d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	05/02/21	10 000,00 € (50% du coût des dépenses éligibles)
Attribution par la CUCM à l'entreprise SCI LLC d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	05/02/21	10 000,00 € (50% du coût des dépenses éligibles)
Attribution par la CUCM à l'entreprise SARL LE MONTCENIS d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	05/02/21	10 000,00 € (50% du coût des dépenses éligibles)
Attribution par la CUCM à l'entreprise EDEN WOOD d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	09/02/21	10 000,00 € (50% du coût des dépenses éligibles)
Attribution par la CUCM à la société CHICKEN TACOS d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition de matériels professionnels	12/02/21	Région : 2 562,50 € CUCM : 2 562,50 € Total : 5 125 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société SNC MERLES d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition de vitrines	12/02/21	Région : 2 247,50 € CUCM : 2 247,50 € Total : 4 495,00 € soit 50% du coût HT de la dépense

OBJET	DATE RÉCÉPISSÉ SOUS- PRÉFECTURE	MONTANT
Attribution par la CUCM à la société PASQUALINI AND CO d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à ses remboursements d'emprunt liés à des investissements pour la partie capital et achat de matériels professionnels	12/02/21	Région : 3 767,94 € CUCM : 3 767,95 € Total : 7 535,89 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à l'association ARC CLUB MONTCEAU d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition de matériels professionnels	12/02/21	Région : 1 264,79 € CUCM : 1 264,80 € Total : 2 529,59 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société AUBRY d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'une presse plieuse	12/02/21	Région : 1 000 € CUCM : 1 000 € Total : 2 000 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la SARL HEPI d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition de mobiliers professionnels	12/02/21	Région : 3 220,25 € CUCM : 3 220,25 € Total : 6 440,50 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la EURL MAY PAIN CHAUD d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition de mobiliers professionnels	12/02/21	Région : 5 000 € CUCM : 5 000 € Total : 10 000 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la SASU LE STRATAGEME d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition de mobiliers professionnels	12/02/21	Région : 5 000 € CUCM : 5 000 € Total : 10 000 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la SARL COPY JET d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'un photocopieur	12/02/21	Région : 5 000 € CUCM : 5 000 € Total : 10 000 € soit 50% du coût HT de la dépense

OBJET	DATE RÉCÉPISSÉ SOUS- PRÉFECTURE	MONTANT
Attribution par la CUCM à la EURL KEEP COOL d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition de matériel de nettoyage professionnel	12/02/21	Région : 788,25 € CUCM : 788,25 € Total : 1 576,50 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société ARO SERVICES d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'un véhicule	12/02/21	Région : 5 000 € CUCM : 5 000 € Total : 10 000 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à l'association CREUSOT CYCLISME d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'un scooter électrique	12/02/21	Région : 1 351,75 € CUCM : 1 351,75€ Total : 2 703,50 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à l'association APOR d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'ordinateurs	12/02/21	Région : 5 000 € CUCM : 5 000 € Total : 10 000 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société GARAGE PAQUAUX d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'une valise diagnostic	12/02/21	Région : 1 950,50 € CUCM : 1 950,50 € Total : 3 901,00 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société ADS TAXI FRANCKY d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'un véhicule pour transport PMR	12/02/21	Région : 5 000 € CUCM : 5 000 € Total : 10 000 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la SAS C&E ADVICE INVEST d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'un véhicule	12/02/21	Région : 5 000 € CUCM : 5 000 € Total : 10 000 € soit 50% du coût HT de la dépense

OBJET	DATE RÉCÉPISSÉ SOUS-PRÉFECTURE	MONTANT
Attribution par la CUCM à la société L'ENTRACTE d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition de matériels professionnels	12/02/21	Région : 4 999 € CUCM : 4 999 € Total : 9 998 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la société EDEN WOOD d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire	12/02/21	Région : 5 000 € CUCM : 5 000 € Total : 10 000 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la SARL AU PLAISIR DE L'EAU d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition de matériel informatique et mobiliers de vente	12/02/21	Région : 4 496,28 € CUCM : 4 496,29 € Total : 8 992,57 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à la SARL SMPL RESTAURATION d'une aide financière, sur délégation de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds territorial pour l'économie de proximité mis en place en réponse à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID 19, en soutien à son projet d'acquisition d'un véhicule	12/02/21	Région : 5 000 € CUCM : 5 000 € Total : 10 000 € soit 50% du coût HT de la dépense
Attribution par la CUCM à l'association APOR d'une aide financière, au titre de la modification temporaire du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en soutien à son projet d'investissement immobilier	12/02/21	10 000,00 € (50% du coût des dépenses éligibles)

Décisions du bureau communautaire du 04 mars 2021 :

OBJET	MONTANT
Adoption du compte-rendu du bureau communautaire du 21 janvier 2021	
Réorganisation des services communautaires - Création et suppression des emplois	
Création d'un poste d'acheteur	
Création d'un poste de responsable de cellule conseil et règlementation des constructions	
Création d'un emploi permanent de mécanicien	
FSL (Fonds Solidarité Logement) - Désignation d'un représentant de la CUCM au comité de pilotage	
Représentation dans les organismes extérieurs - Remplacement d'une conseillère communautaire	
Le Creusot - Démolition de la barre Jaurès de l'ancien lycée Léon Blum - Travaux préalables de désamiantage, déplombage et curage- Autorisation de signature de deux marchés à procédure adaptée avec la société PRO AMIANTE pour les travaux de curage (Lot n°1) et pour les travaux de désamiantage et déplombage (lot n°2)	Lot 1 : 294 006,36 € TTC Lot 2 : 197 757 € TTC

OBJET	MONTANT
Le Creusot - Rue de Nevers - Aménagement d'une bande cyclable - Lot 1 : VRD - Autorisation de signature d'un marché à procédure adaptée avec l'entreprise EUROVIA BFC	148 265,46 € TTC
Demandes de subventions - Programmation scientifique et culturelle 2021	
Eau - Demandes de participations financières	
Inspections visuelles et télévisuelles, essais d'étanchéité et de compactage, tests à la fumée sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable de la CUCM - Autorisation préalable de signature d'un accord-cadre à bons de commande sur appel d'offres ouvert	Mini : 25 000 € HT - Maxi : 300 000 € HT annuel
Travaux de dégagement de regards et d'ouvrages sur les réseaux d'assainissement de la CUCM - Autorisation préalable de signature d'un accord-cadre à bons de commande (procédure adaptée)	Mini : 25 000 € HT - Maxi : 400 000 € HT annuel
Mission de détection et de géolocalisation des réseaux et ouvrages d'assainissement de la CUCM - Autorisation préalable de signature d'un accord-cadre à bons de commande sur appel d'offres ouvert	Mini : 25 000 € HT - Maxi : 300 000 € HT annuel
Mission de contrôles de conformité des branchements aux réseaux d'assainissement de la CUCM - Autorisation préalable de signature d'un accord-cadre à bons de commande sur appel d'offres ouvert	Mini : 10 000 € HT - 200 000 € HT annuel
Génélard - Requalification de la rue Nationale - Autorisation de signature d'une modification n°2 aux marchés 2002001DPD et 2002002DPD avec la société COLAS France	Lot 1 VRD : -23 789,50 € HT Lot 2 Revêtements sol : +10 425,50 € HT
Gestion du site cinéraire de la commune de Perreuil - Convention de gestion - Autorisation de signature	
Gestion du site cinéraire de la commune du Creusot - Convention de gestion - Autorisation de signature	

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 19 mars 2021
et publié, affiché ou notifié le 19 mars 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

LE PRESIDENT,

David MARTI

David MARTI